

A propos de l'ANIES

L'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES) est une première en Afrique. Elle contribuera fortement à la réduction de la pauvreté et à l'évolution du dynamisme économique de la Guinée. L'ANIES constitue un vecteur puissant de redistribution des fruits de la prospérité économique.

Elle a été créée par le gouvernement guinéen pour répondre, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, aux nombreux défis liés à l'inclusion économique, sociale et financière, afin de rendre plus perceptibles les effets des succès économiques sur la réduction de la pauvreté.

Dans ses orientations, l'ANIES promet une meilleure répartition de la prospérité économique et l'accès des plus démunis aux services financiers de base, favorisant la lutte contre l'exclusion sociale, pour réduire à moyen terme la pauvreté, particulièrement dans les zones rurales. En 2020, l'objectif du gouvernement est de consacrer au moins 2% du PIB à la problématique du partage de la prospérité. D'ici 2025, il s'agira d'inclure les 40% les plus pauvres de la population, soit environ 6 millions de personnes. L'ANIES donne la preuve aux Guinéens que nul ne doit être laissé pour compte, et que les fruits de la croissance économique doivent être partagés.



Adresse : Cameroun en face de la station Total
Commune de Dixinn-Conakry-Rep.Guinée - BP 75.
Tél. : 628 48 98 86 / 664 85 85 81
E-mail : contact@anies.gov.gn
Site web : www.anies.gov.gn



Vous pouvez compter sur nous



#stopcovid19

Partager la prospérité

Contexte

À l'image de tous les pays rapportant des cas d'infections au coronavirus (Covid-19), le gouvernement guinéen a pris des mesures strictes pour prévenir la propagation de la maladie. Cependant, la situation économique et sociale, en particulier la situation de pauvreté, rend difficile le respect des mesures de prévention édictées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

L'ANIES, en tant qu'instrument central de promotion de l'inclusion économique et sociale, a un rôle majeur à jouer. L'Agence a donc pris la décision de revoir son plan d'activités 2020 afin de mener des actions d'urgence pour minimiser les risques d'ordre sanitaire auprès des populations en situation de pauvreté et de vulnérabilité, mais également pour déployer un dispositif majeur d'inclusion des ménages les plus pauvres.

L'action de l'ANIES s'inscrit dans le cadre du plan global de riposte économique à la crise sanitaire élaboré par la Primature, à la demande de la Présidence de la République.



Objectifs

Dans ce contexte de crise sanitaire, l'ANIES réorganise en trois phases son plan d'activités pour les neuf prochains mois (avril à décembre 2020). Ces actions, conformément à la mission de l'ANIES, auront une portée sanitaire, économique et sociale. Il s'agira, entre autres, de :

- ✿ Mener des activités dans le cadre de la gestion de la pandémie en cours et effectuer des actions pour renforcer la sensibilisation au Covid-19 ;
- ✿ Construire des forages pour faciliter l'accès à l'eau potable en milieu rural et faire de l'accompagnement communautaire (HIMO) sur le changement de comportement ;
- ✿ Déployer les activités de transferts monétaires (cash transfers) conformément aux politiques classiques de l'ANIES.

Les zones d'intervention

Cette campagne d'information et de sensibilisation ciblera essentiellement les zones frontalières aux pays affectés par le Covid-19 :

- ✿ Koundara et Gaoual (proximité Sénégal) ;
- ✿ Mandiana, Beyla et Lola (proximité Côte d'Ivoire) ;
- ✿ Siguiri et Dinguiraye (proximité Mali) ;
- ✿ Forécariah, Kindia et Guéckédou (proximité Sierra Léone) ;
- ✿ Zone spéciale de Conakry.

Actions de l'ANIES

- ✿ 130 900 ménages (plus de 850 000 personnes) pour les actions d'urgence (kits sanitaires et sensibilisation) ;
- ✿ 240 000 ménages (1,6 million de personnes) pour les transferts monétaires ;
- ✿ 1850 kits sanitaires ;
- ✿ 18 marchés et ports de pêche désinfectés à Conakry ;
- ✿ 30 forages pour un accès à l'eau potable en zone rurale ;
- ✿ Une couverture de 102 sous-préfectures, soit 1920 districts, plus la zone spéciale de Conakry.

